CONSEIL PATRIMONIAL DE FAMILLE

L'Excellence Patrimoniale

C'est pour encourager le développement de conseillers en gestion de patrimoine généralistes s'adressant à une clientèle familiale et professionnelle haut de gamme et pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement et de conseil exprimés par cette clientèle qu'a été créée en 2015 l'appellation "Conseil Patrimonial de Famille".

Le Conseiller **Patrimonial de Famille** est un expert qui définit avec vous une **stratégie patrimoniale globale** visant à réaliser vos objectifs à court, moyen et long terme.

Mes Notes

Contactez-nous !

contact@conseilpatrimonialdefamille.fr

www.conseilpatrimonialdefamille.fr

Développer mon patrimoine immobilier ?

Quelle est la motivation de mon investissement immobilier ?

Quelle est ma capacité d'endettement ?

Le recours à une société civile est-il toujours utile ?

Je connais les caractéristiques du marché local ?

Location nue ou meublée, je connais les conséquences ?

Locaux d'habitation, de bureaux, commerciaux, je connais les caractéristiques ?

Démembrement de propriété, à quoi ça sert ?

Je sais évaluer l'intérêt d'un dispositif fiscal ?

Je sais calculer la plus-value imposable lors d'une vente ?

Suis-je obligé de vendre pour récupérer des liquidités ?

L'impôt sur la fortune immobilière est-il un frein à mon investissement ?

Votre Conseil Patrimonial de Famille
vous accompagne à anticiper la transmission
de votre patrimoine de votre vivant